

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 septembre 2024

Le 26/09/2024 à 19h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry, Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : BENGOCHEA Joseph Marie - BRÉHERÈT Didier - CANO Laurence - ERRANDONEA Muriel - GARAT Marie-Michelle - LADEUIX Jean-Michel - LARRECHEA Olivier - MASSONDE Marielle - OTONDO Patrick - PASCOUOU Chantal - UHARRIZ Jean-Pierre -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : JORAJURIA M à ERRANDONEA M - LARRE JM à BRÉHERÈT D -

ABSENTS et EXCUSÉS: ECHEVERRIA Delphine -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Approbation après enquête publique - Incorporation d'office des demi voiries du lotissement Andurandegi (Chemin d'Haizpean, Chemin de Gerizan)
- 5 - Approbation après enquête publique - Déplacement de la voie communale dite chemin d'Erregenborda par acquisition de l'assiette de la voie nouvelle et cession des parties de l'ancienne assiette
- 6 - Approbation, après enquête publique - Déclassement et cession d'une partie de la voie publique du chemin de Menta
- 7 - Approbation, après enquête publique - Déclassement et cession d'une partie du domaine public sur le chemin de Zuraidegarai et acquisition et classement dans le domaine public d'une bande de terrain le long de la route départementale 918 (accès propriété B
- 8 - Approbation, après enquête publique - Classement d'une parcelle privée communale ZH 260 dans le domaine public (accès lots artisanaux de la propriété Larronde)
- 9 - Augmentation du temps de travail de l'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles
- 10 - Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet
- 11 - Demande de subvention au titre des amendes de police
- 12 - Transfert de la compétence "Infrastructures de recharges pour véhicules électriques" au Territoire d'Energie 64

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées comme suit :

N° Décision	Date décision	Objet	Entreprise	Montant HT
2024032	10/07/2024	Souffleuse à dos Husqvarna 580BTS	Eurl Pocorena Raphael 306, rue Jauregia 64480 USTARITZ	832.50
2024033	07/08/2024	Panneaux de police école	Signaux Girod 33370 Artigues près Bordeaux	332.10
2024034	07/08/2024	Fourniture de panneaux de noms de rues	Meltem 40300 Peyrehorade	1 150.00
2024035	21/08/2024	Défibrillateur semi-automatique	Sas Matecir 27 Avenue du Dr Schweitzer 94260 Fresnes	1 028.05
2024036	21/08/2024	Poubelles de rue	Manutan Collectivités 79074 Niort Cedex 9	418.00
2024037	02/09/2024	Virement de crédits n°1		
2024038	19/09/2024	Marquage parking en bande collée	Signature Zi Harriet, chemin Brana 40230 Benesse Maremne	1 669.00
2024039	19/09/2024	Local ostéopathe - Remplacement ventilateur ballon thermodynamique	Larronde ZA Pelen Borda 64480 Larressore	638.88
2024040	02/09/2024	Lave-vaisselle cantine	Labruquere Rond-point de Maignon 64100 Bayonne	4 226.98

4 -Approbation après enquête publique - Incorporation d'office des demi voiries du lotissement Andurandegi (Chemin d'Haizpean, Chemin de Gerizan)

Monsieur le maire rappelle la délibération du 12 avril 2023 décidant la mise à l'enquête publique du projet d'incorporation d'office des demi-voiries du lotissement Andurandegi

Il indique que l'enquête publique s'est déroulée du 22 juillet au 06 aout 2024.

Ce dossier n'a fait l'objet d'aucune observation du public et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserves.

Monsieur le maire propose d'approuver le plan d'alignement et le projet après enquête publique, et de procéder à l'incorporation d'office des demi-voiries.

Vote : à l'unanimité.

5 -Approbation après enquête publique - Déplacement de la voie communale dite chemin d'Erregenborda par acquisition de l'assiette de la voie nouvelle et cession des parties de l'ancienne assiette

Monsieur le maire rappelle la délibération du 12 décembre 2023 décidant la mise à l'enquête publique du projet de régularisation de l'assiette de la voie communale dite d'Erregenborda par acquisition de l'assiette de la voie nouvelle et par cession des parties de l'ancienne assiette.

Il indique que l'enquête publique s'est déroulée du 22 juillet au 06 aout 2024.

Ce dossier n'a fait l'objet d'aucune observation du public et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserves.

Monsieur le maire propose d'approuver ce projet après enquête publique et de procéder à la rédaction des actes en la forme administrative.

Il rappelle que les échanges se feront au prix de 5 euros le m² comme pour toutes les autres opérations de cession du domaine public. S'agissant d'une régularisation de l'assiette actuelle du chemi, les frais de géomètre sont à charge des consorts Bessonart, les frais d'acte en la forme administrative restant à la charge de la commune.

Vote : à l'unanimité.

6 -Approbation, après enquête publique - Déclassement et cession d'une partie de la voie publique du chemin de Menta

Monsieur le maire rappelle la délibération du 28 septembre 2022 décidant la mise à l'enquête publique du projet de déclassement et de cession d'une partie de la voie publique du chemin de Menta

Il rappelle brièvement l'historique de ce dossier. La route passait devant la porte de la maison Menta et avait été déplacée. Lors du remembrement de 1970, il avait été omis de céder du terrain constituant le devant de porte de la maison Menta.

Cette demande, portée par Monsieur Brouquère Claude et aujourd'hui représenté par son fils et son neveu, avait été comprise par la commune.

De plus, il y a lieu de régulariser l'assiette du domaine public jusqu'à la limite du mur édifié concernant la propriété Etxenika.

Il indique que l'enquête publique s'est déroulée du 22 juillet au 06 aout 2024.

Ce dossier a fait l'objet d'une observation du public et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserves à ce projet considérant que cette unique contribution ne remet pas en cause la validité de l'enquête.

Monsieur le maire propose d'approuver ce projet après enquête publique et de procéder au déclassement du domaine public et aux cessions au prix de 5 euros le m² comme pour toutes les autres opérations de cession du domaine public par la rédaction des actes en la forme administrative.

Les frais de géomètre et d'actes seront à la charge des demandeurs chacun en ce qui les concerne.

Vote : à l'unanimité

7 -Approbation, après enquête publique - Déclassement et cession d'une partie du domaine public sur le chemin de Zuraidegarai et acquisition et classement dans le domaine public d'une bande de terrain le long de la route départementale 918 (accès propriété B

Monsieur le maire rappelle la délibération du 12 décembre 2023 décidant la mise à l'enquête publique du projet de déclassement et d'incorporation au domaine public par cessions.

Cette opération consiste en une régularisation de l'assiette actuelle de la voie communale dite de Zuraidegarai et des limites de propriété sans aucun changement pour les usagers du domaine public.

Il indique que l'enquête publique s'est déroulée du 22 juillet au 06 aout 2024.

Ce dossier n'a fait l'objet d'aucune observation du public et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve.

Monsieur le maire propose d'approuver ce projet après enquête publique et de procéder au déclassement et à l'incorporation au prix de 5 € du m².

Les frais de géomètre seront à charge des conjoints Biscay, les frais d'actes restant à la charge de la commune, s'agissant d'une régularisation de l'assiette actuelle.

Vote : à l'unanimité.

8 -Approbation, après enquête publique - Classement d'une parcelle privée communale ZH 260 dans le domaine public (accès lots artisanaux de la propriété Larronde)

Monsieur le maire rappelle la délibération du 13 décembre 2023 décidant la mise à l'enquête publique du projet d'incorporation au domaine public de la parcelle ZH 260.

Cela permettra d'aménager et de sécuriser l'accès à la station d'épuration, au futur funérarium et au dépôt communal.

Il indique que l'enquête publique s'est déroulée du 22 juillet au 06 aout 2024.

Ce dossier n'a fait l'objet d'aucune observation du public et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserves.

Monsieur le maire propose d'approuver ce projet après enquête publique et de procéder au classement de la parcelle dans le domaine public.

Vote : à l'unanimité.

9 -Augmentation du temps de travail de l'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Monsieur le maire indique que, dans le cadre de la réorganisation du service de cantine, et, suite à la réunion de la commission communale avec le personnel et les enseignants, il est nécessaire d'assurer un nouveau temps de surveillance périscolaire entre 12h et 12h15.

Il y a donc lieu d'augmenter le temps de travail de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 15 minutes par jour d'école.

Le temps de travail annualisé sera ainsi porté de 26.79 heures à 27.57 heures.

Vote : à l'unanimité.

10 -Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet

Monsieur le maire fait part du départ à la retraite d'un adjoint technique actuellement employé à raison de 21 h par semaine à la fin de cette année et le départ en fin mars 2025 du deuxième adjoint technique.

Il propose donc de créer un emploi d'adjoint technique tous grades à temps plein à compter du 01 janvier 2025.

Vote : à l'unanimité

11 -Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police auprès du conseil départemental pour créer un abribus à Bessonartia aux normes d'accessibilité avec l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Vote : à l'unanimité

12 - Transfert de la compétence "Infrastructures de recharges pour véhicules électriques" au Territoire d'Energie 64

Monsieur le maire indique que Territoire d'Energie 64 prévoit d'établir un schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Dans ce cadre, il serait nécessaire de transférer au Territoire d'Energie 64 la compétence « Infrastructure de recharge des véhicules électriques ».

Vote : à l'unanimité

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 -3 -4 -5 -6 -7 -8 -9 -10 -11 -12 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

Nom et prénom	Signature	Nom et prénom	Signature
BENGOECHEA Joseph Marie -		MASSONDE Marielle -	
BRÉHERÉT Didier -		OTONDO Patrick -	
CANO Laurence -		PASCOU AU Chantal -	
ERRANDONEA Muriel -		UHARRIZ Jean-Pierre -	
GARAT Marie-Michelle -			
LADEUUX Jean-Michel -			
LARRECHEA Olivier -			